

Droits humains : « On assiste à un recul gravissime »



Agnès Callamard est l'autrice d'« Une enquête à l'Onu » ().*

Emma Picq

Tout en dénonçant les crimes contre l'humanité commis par le Hamas, Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, dénonce « la punition collective » infligée à la population et aux civils de Gaza.

Amnesty, que vous dirigez, est désormais « indésirable » en Russie. Cela

vous surprend-il ?

Je ne suis pas surprise. Il y a trois ans, les autorités russes avaient déjà radié notre bureau à Moscou. Et nous n'y avons plus de salariés. C'est une nouvelle étape dans un long processus répressif engagé par la Russie. Plus de 223 organisations sont dans la même situation et considérées comme « indésirables » sur le sol russe. Nous pensons qu'il s'agit d'une réponse à notre position intransigeante sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Cela va compliquer encore un peu plus notre travail.

C'est d'Ukraine que vous travaillez désormais sur les crimes commis par la Russie ?

Nous avons publié, depuis le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022, de nombreux rapports sur les exactions commises contre le peuple Ukrainien : les bombardements contre les civils, les exécutions extrajudiciaires, l'usage de la

torture, y compris contre les prisonniers de guerre, etc. Au mois de décembre 2023, nous avons publié un rapport consacré à la déportation des enfants et des adultes par les Russes dans les territoires occupés.

« C'est une répression très dure »

Quelles conclusions tirez-vous de la déportation des enfants ukrainiens par les Russes ?

Sur la base des informations collectées, nous avons conclu qu'il s'agissait probablement d'un crime contre l'humanité. Nous réactualisons en permanence ce rapport en dépit de toutes les difficultés pour accéder aux informations. Plus récemment, nous avons publié un autre rapport sur le traitement des enfants et des enseignants dans les territoires ukrainiens occupés par les Russes. Nous nous appuyons sur des réseaux qui collectent des informations. Ces personnes prennent

beaucoup de risques. Ce sont des enquêtes difficiles. Nous prenons de nombreuses précautions pour assurer la sécurité de nos contacts. J'admire ceux et celles qui bravent leur peur pour que le reste du monde soit informé.

Et dans la vie quotidienne, qu'est-ce que cela change pour les enfants dans les territoires occupés ?

L'usage du russe devient obligatoire, l'histoire ukrainienne est effacée. Les manuels scolaires d'histoire sont réécrits afin de justifier la guerre d'agression de la Russie. Les parents, membres du corps enseignant et élèves des zones occupées par la Russie en Ukraine s'exposent à des violences, des détentions arbitraires et de mauvais traitements s'ils refusent de suivre le programme russe. C'est une répression très dure. Il n'est plus possible d'avoir une éducation ukrainienne dans les territoires occupés.

Qu'est-ce que la guerre en Ukraine a révélé sur la scène internationale ?

Les références universelles adoptées en 1948 à la suite de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah sont menacées. Nous assistons à la destruction délibérée des règles de droit international, des institutions mises en place pour assurer la paix et la sécurité, délivrer la justice. La Cour pénale internationale est sanctionnée par les États-Unis, dénoncée par la Russie, rejetée par la Chine... On ne tient aucun compte des conclusions émises par les rapporteurs spéciaux de l'Onu. Les Nations unies sont en crise financière et politique. Si le système des quatre-vingts dernières années comportait des zones d'ombre, il était là pour nous protéger. Nous assistons à un recul gravissime.

Les projecteurs de l'actualité sont aussi braqués sur Gaza. Comment qualifier les massacres du Hamas ?

Le Hamas a commis des massacres épouvantables le 7 octobre 2023. Il y a eu plus de 1 000 civils exécutés et plus de 200 personnes prises en otages. Je n'hésite pas à les qualifier de crimes contre l'humanité.

On vous accuse pourtant de complaisance et parfois même d'antisémitisme...

Nous dénonçons les crimes commis par Israël – y compris l'apartheid et l'occupation militaire et maintenant le génocide – tout comme nous dénonçons les crimes commis par la Russie ou la Chine, par exemple. Pointer les crimes d'Israël sur la base du droit international ne relève ni de l'antisémitisme ni d'une quelconque complaisance envers le Hamas. En fait, au vu des milliers de victimes palestiniennes ignorées par de nombreux États et par des médias, je pense qu'il est plus que temps de s'interroger sur les doubles standards. Amnesty a aussi dénoncé les crimes dont le Hamas s'est rendu coupable en Israël ainsi qu'à

Gaza. Les auteurs de massacres quels qu'ils soient : groupes armés comme l'État islamique, le Hamas ou États comme la Russie en Ukraine, la Birmanie avec les Rohingyas ou Israël à Gaza doivent être poursuivis.

Mais pourquoi parler de « groupe armé » pour le Hamas – c'est bien une organisation terroriste ?

Il ne s'agit en aucun cas d'un soutien à cette organisation, comme certains ont pu le laisser entendre. Il n'y a aucune définition universelle, en droit international, du terrorisme. Les résistants français ont été qualifiés de terroristes par les nazis. Amnesty International est considérée comme une organisation terroriste par les autorités russes. Il y a des centaines de défenseurs des droits humains dans le monde qui sont en prison sur la base d'un droit pénal s'appuyant sur une législation visant la lutte contre le terrorisme. Je préfère parler de groupe armé tout en qualifiant les crimes sur la base du droit international comme je viens de le faire

dans le cas de Hamas.

Et vous dites ne pas comprendre le soutien sans faille accordé par certains à Israël...

J'estime que le soutien sans faille de certains acteurs à Israël est incompréhensible. La campagne de représailles contre le Hamas s'est transformée en punition collective contre les Palestiniens, y compris les enfants. Il y a eu plus de 53 000 morts dont 15 000 enfants. 70 % des infrastructures ont été détruites. Les hôpitaux sont pris pour cible, tout comme les journalistes ou le personnel médical. La faim est désormais utilisée comme une arme de guerre par les autorités israéliennes. Et ces dernières font des déclarations qui s'apparentent à l'incitation à commettre des crimes relevant du droit international. Voilà pourquoi Amnesty a conclu qu'Israël a commis et continue de commettre un génocide contre les Palestiniens de Gaza.

« Aucune définition universelle, en droit international, du terrorisme »

Mais cela n'a rien à voir avec ce qui s'est passé dans les camps d'extermination...

Ce qui se passe à Gaza est différent de ce qui a été perpétré au Cambodge ou dans les camps d'extermination des nazis. On ne compare pas les génocides. Nous travaillons sur les faits et le droit et, dans ce cas précis, en nous appuyant sur la Convention de 1948 contre le génocide. Trois questions principales sont posées. Les actes commis par l'armée israélienne sont-ils des actes relevant de cette Convention ? Y a-t-il une intention génocidaire de la part des autorités israéliennes ? Et les Palestiniens constituent-ils un groupe spécifique ? Ce n'est pas le nombre de victimes qui compte. Le génocide est un crime. Il y a des éléments de preuve qui doivent être apportés.

Qui vous soutient dans cette démarche ?

La conclusion d'Amnesty selon laquelle Israël a perpétré un génocide est fondée à la fois sur des recherches minutieuses et sur une analyse juridique et jurisprudentielle rigoureuse. C'est une conclusion que nous partageons avec un grand nombre d'organisations, des centaines de juristes en droit international. Nous assistons finalement depuis quelques semaines à une prise de conscience parmi la classe politique et les médias européens. J'espère qu'elle se traduira par des actes résolus afin de mettre un terme au génocide, d'obtenir la libération de tous les otages et de négocier un cessez-le-feu le plus rapidement possible.

Propos recueilli par

Patrice MOYON.

(*) Aux éditions Flammarion, avec Alexandre Duyck.